

# Catalogue des Programmes

# HERTHENA Sarl Formations prévention & sécurité





Certificat nº 6 018 945 - 183

64, rue du Général Leclerc 77120 COULOMMIERS

contact@herthena.fr

Tél.: 09.83.20.11.94 Fax: 09.81.70.46.77



Crée en Juin 2008, Herthena, Organisme de formation, a basé son siège social en Seine et Marne, à Saint Augustin (proximité de l'autoroute A4 et facilité d'accès vers Paris ou l'Est de la France) et s'est spécialisé dans le domaine de l'Hygiène et de la Sécurité. Nos collaborateurs sont principalement issus d'un organisme de formation d'envergure nationale et/ou sont pompiers de métier, ce qui se traduit par des compétences variées et sûres.

# Nos Domaines de compétences sont :

- □ Caces® (1 à 5+) selon recommandation R389
- □ Agent magasinier, tenue des stocks (Réception, Préparation de commande, Gestion de stock, emballage, préparation à l'expédition, expédition)
- □ Sauveteurs secouristes du travail (formation initiale & continue)
- □ Equipiers de première intervention
- □ Equipiers de seconde intervention
- □ Guide File Serre File
- Evacuation
- □ Habilitations électriques (HOBO − H1B1 − H2B2 − BR Basse tension chargé de travaux − BC Basse tension chargé de consignation)
- □ Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)
- Audit conseil et sécurité
- Document unique
- Plan de prévention
- □ CHSCT (plus ou moins de 300 salariés)

# Pourquoi travailler avec nous?

Tout simplement afin de ne pas pénaliser vos équipes de production, nous souhaitons vous apporter la rigueur d'un groupe mais également la flexibilité d'une équipe.

En d'autres termes, nous pouvons organiser <u>à votre convenance</u> les formations selon vos impératifs de production. Ainsi, nous pouvons mettre à votre disposition un formateur le soir et/ou le week-end si cela s'avère essentiel.

Nous vous proposons la visite d'un formateur si nécessaire afin d'estimer avec vous vos besoins.

De même, nous intervenons sur l'ensemble du territoire national, ce qui permet à vos équipes d'être formées de façon similaire, quelle que soit l'unité de production.

Véritables spécialistes de la formation, nous saurons nous adapter aux exigences de votre métier.

# N'hésitez pas à nous joindre, vos contacts privilégiés sont :

Service administratif/commercial: 09.83.20.11.94 ou 06.68.77.17.02

Direction: D. MOUZET 06.62.33.12.51 Exploitation: E. LOUVET 06.68.19.17.02

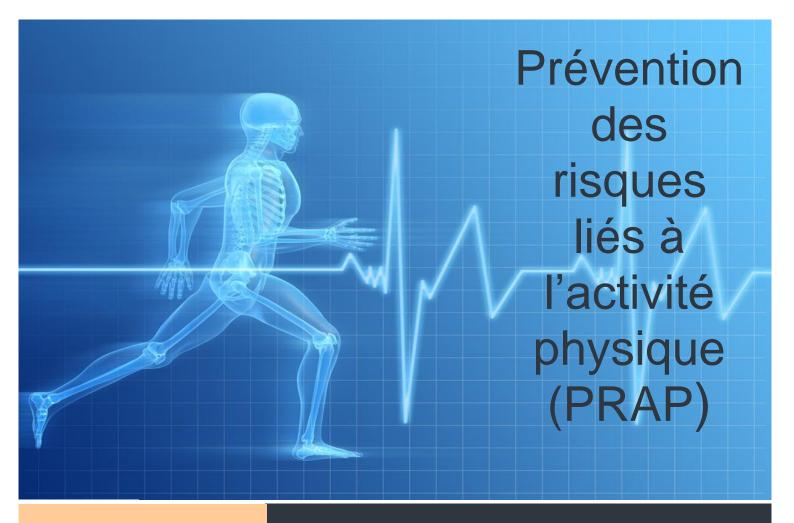
Fax Herthena: 09.81.70.46.77

Courriel: contact@herthena.fr - Site: www.herthena.fr

# SOMMAIRE

Prévention des risques liés à l'activité physique	Page 4
Certificat Prévention Secours (CPS) Intervenant à domicile	Page 8
Sauveteurs secouristes du travail	Page 10
Maintien & actualisation des compétences Sauveteurs secouristes du travail	Page 12
Sensibilisation à la manipulation de défibrillateurs	Page 13
Formation des membres du CHSCT (< 300 salariés)	Page 14
Formation des membres du CHSCT (> 300 salariés)	Page 15
Habilitation Electrique	Page 16
Equipiers de première intervention	Page 18
Equipiers de seconde intervention	Page 19
CACES® Catégorie 3 (expérimenté)	Page 21
CACES® Catégories 1, 3 et 5 (expérimenté)	Page 22
CACES® Catégories 1, 3 et 5 (débutant)	Page 23
CACES® Catégories 3 et 5 (débutant)	Page 24
Formation & TESTS CACES® PEMP 3B (21 h)	Page 26
TESTS CACES® PEMP 3B (7h)	Page 29
Perf. à la conduite des PEMP – Cat 3A ou 3B – validation Caces®	Page 30
Perf. à la conduite des PEMP - Cat 1A ou 1B - validation Caces®	Page 31

Ce catalogue reprend l'essentiel des formations que nous organisons. Toutefois, d'autres formations (dans d'autres domaines) peuvent vous être proposées. Une grande majorité de ces programmes sont adaptables, n'hésitez pas à nous consulter.



Les contraintes liées à l'activité physique en milieu de travail sont à l'origine de plus d'un tiers des accidents du travail et près de 80 % des maladies professionnelles. Nouveaux embauchés et personnels vieillissants sont particulièrement sensibles à ces risques. Au-delà du coût humain très lourd, les coûts financiers directs et indirects sont aussi très conséquents pour les entreprises.

Face à cet enjeu, l'INRS a développé une démarche de prévention des risques liés à l'activité physique : permettre à l'entreprise de dégager des pistes d'amélioration dans les domaines organisationnel, technique et humain, informer et sensibiliser, et surtout former les salariés à être acteur de leur prévention.

Source: www.inrs.fr

# Qu'est ce que le PRAP?

Le PRAP n'est donc pas une mesure de prévention en soi (il n'agit pas sur le risque) mais il permet au niveau individuel d'optimiser sa situation de travail ...

Les finalités de la formation PRAP : faire acquérir aux salariés des connaissances leur permettant de participer efficacement à l'amélioration de leurs conditions de travail.

Les objectifs de la formation PRAP s'intègrent dans une démarche globale de prévention, ils passent par la mobilisation des acteurs et décideurs de l'entreprise... tous doivent être impliqués.

Les objectifs de cette démarche sont donc de :

- ⇒ situer l'importance des risques d'accidents et de maladies professionnelles,
- Identifier et caractériser les risques liés à l'activité physique (Notions d'anatomie, physiologie),
- ⇒ Identifier les éléments déterminants des Gestes et Postures de travail (Aménagement, Contraintes, Relationnel),
- ⇒ Proposer les améliorations susceptibles de réduire les risques et participer à leur mise en œuvre (Notion d'ergonomie),
- ⇒ Appliquer les principes de sécurité physique

Herthena sarl

### PREVENTION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE (PRAP)

# Textes règlementaires de prévention des risques :

### Cadre juridique : Code du travail

**Article L4121-1**: L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Ces mesures comprennent :

- 1° Des actions de prévention des risques professionnels;
- 2° Des actions d'information et de formation;
- 3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

### Article L4121-2

L'employeur met en œuvre les mesures prévues à l'article L. 4121-1 sur le fondement des principes généraux de prévention suivants :

- 1° Eviter les risques ;
- 2° Evaluer les risques qui ne peuvent pas être évités ;
- 3° Combattre les risques à la source ;
- 4° Adapter le travail à l'homme, en particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail ainsi que le choix des équipements de travail et des méthodes de travail et de production, en vue notamment de limiter le travail monotone et le travail cadencé et de réduire les effets de ceux-ci sur la santé ;
- 5° Tenir compte de l'état d'évolution de la technique ;
- 6° Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux;
- 7° Planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants, notamment les risques liés au harcèlement moral, tel qu'il est défini à l'article L. 1152-1;
- 8° Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle ; 9° Donner les instructions appropriées aux travailleurs.

Article L4121-3

L'employeur, compte tenu de la nature des activités de l'établissement, évalue les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, y compris dans le choix des procédés de fabrication, des équipements de travail, des substances ou préparations chimiques, dans l'aménagement ou le réaménagement des lieux de travail ou des installations et dans la définition des postes de travail.

A la suite de cette évaluation, l'employeur met en œuvre les actions de prévention ainsi que les méthodes de travail et de production garantissant un meilleur niveau de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs. Il intègre ces actions et ces méthodes dans l'ensemble des activités de l'établissement et à tous les niveaux de l'encadrement.

# Principes généraux de prévention des risques

- 1. Éviter les risques,
- 2. Évaluer les risques,
- 3. Combattre le risque à la source,
- 4. Adapter le travail à l'homme (Conception du poste, Choix des Équipements, Méthode de production),
- 5. Remplacer ce qui est dangereux par ce qui ne l'est pas ou peu,
- 6. Planifier la prévention de façon globale,
- 7. Prendre des mesures de protection collectives en priorité sur la protection individuelle,
- 8. Donner des instructions appropriées aux travailleurs.

Pour satisfaire ces principes de prévention il est important de respecter une méthodologie :

- Mobiliser: s'accorder pour agir ensemble en organisant la concertation,
- Évaluer les risques : repérer les situations à risque, analyser l'activité physique dans la situation de travail,
- Maîtriser le risque : élaborer un plan d'actions pour transformer les situations de travail,
- Evaluer les résultats.

# Objectifs de la formation PRAP

Les finalités de la formation PRAP : faire acquérir aux salariés des connaissances leur permettant de participer efficacement à l'amélioration de leurs conditions de travail.

Les objectifs de la formation PRAP s'intègrent dans une démarche globale de prévention, ils passent par la mobilisation des acteurs et décideurs de l'entreprise...

### Les objectifs:

- 1. Situer l'importance des risques d'accidents et de maladies professionnelles (Définitions, et Indicateurs statistiques)
- 2. Identifier et caractériser les risques liés à l'activité physique (Notions d'anatomie, physiologie)
- 3. Identifier les éléments déterminants des Gestes et Postures de travail (Aménagement, Contraintes, Relationnel)
- 4. Proposer les améliorations susceptibles de réduire les risques et participer à leur mise en œuvre (Notion d'ergonomie)
- 5. Appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'effort pertinents (Mise en pratique des principes avec différents objets)

# Conditions générales

Engagement de l'entreprise : Pour être efficace, la formation PRAP doit être soutenue par la hiérarchie.

Groupe: 8 personnes maximum (pour une participation active de chaque personne).

**Secteur d'activité :** Tous secteurs d'activité : Tertiaire, Logistique, manutention, intérim, commerce, industrie, service à domicile (aide ménagère)

Participants : Tenue vestimentaire adaptée : pantalon ample, chaussures plates.

**Durée de formation possible :** Mini : 2 journées, soit 14 heures - Optimale : A déterminer, selon la taille de l'entreprise.

**Matériel nécessaire et Supports pédagogiques :** Canon à images - écran - tableau blanc - paperboard — objets : de forme, de poids et de volumes différents.

### Validation du stage :

Proposition de mesures d'amélioration, attestation de participation + certificat PRAP adressé par l'INRS.

**Formateurs**: La formation est assurée par un formateur en Prévention des Risques liés à l'Activité Physique, formé par l'INRS.

**Méthode Pédagogique :** La pédagogie est basée sur une interaction permanente entre les participants et le formateur.

Le formateur implique les participants par une pédagogie interactive, qui leur permet de porter un regard critique sur leur environnement de travail et à proposer des pistes d'amélioration.

L'animateur-formateur peut insister sur un thème (anatomie, techniques de manutention,...) en fonction du contexte de l'entreprise

(Ce programme est à adapter selon les besoins actualisés des postes de travail et la durée de la formation)

### Exemple: pour 5 séquences (soit 14 h)

# 1ère séquence - PRÉSENTATION :

- · De la démarche PRAP et des objectifs de la formation,
- · Les activités physiques dans l'activité de travail,
- Éléments statistiques et enjeux liés à la santé,
- · Notions d'anatomie, physiologie et pathologie de l'appareil locomoteur.

# 2ème séquence - APPRÉCIATION DU POSTE DE TRAVAIL :

- Évaluation des situations,
- · Identification des déterminants des activités physiques correspondantes,
- · Écoute des remarques des opérateurs,
- · Prise de conscience des éléments contraignants de la situation de travail.

# 3ème séquence - AMÉNAGEMENT DES POSTES DE TRAVAIL :

- · Mise en commun des analyses de situations de travail,
- · Rappel des principes généraux de prévention,
- · Principes de base d'aménagement dimensionnel des postes de travail.

# 4ème séquence - PRINCIPES GÉNÉRAUX DE MANUTENTION :

- · Démonstration du geste type en manutention de charge,
- Principes d'économie d'effort,
- · Principes de sécurité physique,
- · Entraînement aux gestes types.

# 5ème séquence - APPLICATION AU POSTE DE TRAVAIL :

- · Identification des pistes d'amélioration des situations de travail,
- Mise en forme des propositions,
- · Synthèse, bilan et évaluation de la formation,
- · Remise de la documentation.



**Préambule :** Face à l'évolution inquiétante du nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles dans le secteur de l'aide et du soin à domicile, les représentants des employeurs et des salariés des services à la personne et le réseau prévention (Direction des risques professionnels de la CNAMTS) ont défini une politique active de formation à la prévention des risques professionnels en direction des salariés particulièrement exposés.

La réponse formation a été réalisée par le département formation de l'INRS sous la forme d'un dispositif intitulé : Certificat Prévention Secours (CPS) Intervenant à domicile. (Certificat SST + certificat PRAP)

Ce dispositif vise à rendre tout intervenant à domicile capable de contribuer à la suppression ou à la réduction des risques professionnels auxquels il est exposé, de proposer des améliorations techniques et organisationnelles et d'améliorer la qualité des soins et la sécurité des personnes à mobilité réduite.

Il vise également à développer chez l'intervenant à domicile, un comportement adapté en cas de dysfonctionnement, d'incident ou d'accident qui surviendrait sur son lieu de travail. Cette formation entraîne la délivrance d'un certificat « CPS » et est dispensée par des formateurs formés et habilités par l'INRS.

# Public concerné

Salariés travaillant pour le secteur de l'aide et du soin à domicile

**Objectifs** à l'issue de la formation les participants seront capables d' :

- être acteur de leur prévention, à participer à l'amélioration des conditions de travail à la qualité des soins et à la sécurité des personnes malades et à mobilité réduite
- adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement sur leur lieu de travail.

### Validation

A l'issue de la formation, le stagiaire

### Contenu et intentions pédagogiques

- Les risques liés au travail à domicile, définition et facteurs déterminants.
- Les différents facteurs de risques biomécaniques, psycho sociaux et organisationnels.
- Les facteurs aggravants, éléments d'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur.
- Les méthodes de détection et d'analyse du travail.
- ► Les outils de recherche et de hiérarchisation de pistes d'amélioration de la situation de travail.
- La formation aux techniques gestuelles.
- ► La formation de Sauveteur Secouristes du Travail (protéger, alerter, secourir)

Durée: 21 heures (14 h + 7 h)

HERTHENA

Source : INRS

# **CERTIFICAT PREVENTION SECOURS (CPS) INTERVENANTS A DOMICILE**

### **OBJECTIFS:**

A l'issue de la formation les participants seront capables d' :

- être acteur de leur prévention, de participer à l'amélioration des conditions de travail à la qualité des soins et à la sécurité des personnes malades et à mobilité réduite.
- adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement sur leur lieu de travail.

### **PUBLIC CONCERNE:**

Salariés travaillant pour le secteur de l'aide et du soin à domicile

**NOMBRE DE PARTICIPANTS :** 4 à 10 personnes

**DUREE DE L'ACTION :** 21 heures (14 heures + 7 heures)

# **VALIDATION:**

A l'issue de la formation, le stagiaire recevra un certificat de CPS Intervenant à domicile, délivré par l'INRS.

### **PROGRAMME:**

Domaine 1 Prévention : Etre capable d'être acteur de la prévention des risques liés à son métier

- Situer son rôle d'acteur de la prévention dans sa structure,
- Identifier les situations dangereuses liées à ses activités professionnelles, ses lieux de travail, ses déplacements ainsi que le contexte relationnel avec la personne aidée ou l'entourage familial et professionnel,
- Repérer les situations à risques liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au corps humain,
- 4 Agir et réagir lors d'une exposition à une situation dangereuse : mettre en place les premières mesures de correction,
- Informer la personne aidée ou l'entourage familial des situations dangereuses identifiées et proposer une solution simple pour une approche partagée,
- Alerter la hiérarchie,
- Mettre en place des méthodes de travail sécurisantes pour l'intervenant et la personne aidée et visant une efficacité maximum de l'intervention.

Domaine 2 Secours : Etre capable d'adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement

- ♣ Situer son rôle de Sauveteurs Secouristes du Travail sur son lieu de travail,
- Mettre en sécurité une situation d'accident,
- Examiner une personne en vue de lui porter secours et de faire alerter,
- Faire alerter ou alerter en fonction des procédures existantes,
- Réaliser la conduite à tenir adaptée aux différents signes indiquant que la vie de la victime est menacée.



# Sauveteurs

# **Secouristes**

# du Travail

L'INRS a conçu un dispositif de formation fondé sur le principe de la démultiplication et un programme de formation de sauveteurs secouristes du travail (SST) qui doit permettre d'atteindre deux objectifs :

- disposer, dans tous les établissements et sur les chantiers, de femmes et d'hommes en nombre adapté et bien répartis, en mesure d'intervenir immédiatement et efficacement après tout accident:
- promouvoir la prévention des risques professionnels, sujet abordé tout au long de la formation au sauvetage secourisme du travail.

Le dispositif « SST » proposé par le Réseau prévention s'appuie sur la formation et l'habilitation de formateurs certifiés chargés de transférer les bonnes pratiques de prévention jusqu'aux salariés.

Les thèmes développés en matière de prévention des risques professionnels lors de la formation rendent le secouriste du travail plus conscient des conséquences de l'accident, plus motivé à adopter un comportement préventif et font ainsi progresser la prévention dans son entreprise.

### Public concerné

Tout public

### Objectifs

Préparer les stagiaires à une situation accidentelle par l'apprentissage des gestes de premiers secours face à une victime.

Présenter le rôle essentiel de la prévention dans le contexte de l'activité professionnelle. Sensibiliser aux risques professionnels pour développer l'esprit de sécurité.

# Validation

A l'issue de la formation, le stagiaire recevra un Certificat de Formation de "Sauveteur Secouriste du Travail" si résultat positif Contenu et intentions pédagogiques

- . Le sauvetage secourisme du travail
- . Rechercher les risques persistants pour

# protéger

- . Examiner la victime et faire alerter
- . Secourir (y compris, utilisation du DSA)
- . Situations inhérentes aux risques

spécifiques à la profession, à 'entreprise.

Durée: 14 heures

HERTHENA

sarl

N° déclaration d'activité 11 77 04643 77

### FORMATION SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL

### **OBJECTIFS**:

Le Sauveteurs Secouristes du Travail doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident et, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail.

# **PROCEDE DE FORMATION:**

- 1. Situer le sauvetage secourisme du travail dans la santé et sécurité au travail,
- 2. Protéger,
- 3. De protéger à prévenir,
- 4. Examiner,
- 5. Faire alerter ou alerter,
- 6. De faire alerter à informer,
- 7. Secourir

Présentation du rôle essentiel de la prévention dans le contexte de l'activité professionnelle, sensibilisation aux risques professionnels afin de développer l'esprit de sécurité.

# **PUBLIC CONCERNE:**

Tout Public

### **NOMBRE DE PARTICIPANTS:**

4 à 10 personnes

Si la formation s'adresse à un groupe de plus de 10 personnes, la durée de cette formation est majorée d'une heure par personne supplémentaire. A partir de 15 participants, la session sera dédoublée et 2 formateurs sont nécessaires.

# **DUREE DE L'ACTION:**

2 jours

### **VALIDATION:**

Certificat de Formation de "Sauveteur Secouriste du Travail" délivré par la Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM), si résultat positif.

La première formation continue doit avoir lieu dans les 12 mois qui suivent la formation initiale.

Après La première formation continue, la périodicité des suivantes est fixée à 24 mois. Toutefois, il appartient à l'entreprise qui le souhaite de mettre en place une formation continue plus fréquente.

### **MAINTIEN & ACTUALISATION DES COMPETENCES**

### **SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL**

### **PRE REQUIS:**

Etre titulaire d'un Certificat de Formation de Sauveteur Secouriste du Travail

#### **OBJECTIFS**

Le maintien & actualisation des compétences a pour but de maintenir les compétences du SST, définies dans le référentiel de formation, à un niveau au moins équivalent voir supérieur à celui de sa formation initiale.

# **PROCEDE DE FORMATION:**

Une partie consacrée à la révision des gestes d'urgence,

Une partie consacrée à l'actualisation de la formation :

- □ Aux risques de l'entreprise ou de l'établissement,
- □ Aux modifications du programme.

PUBLIC CONCERNE : Sauveteur Secouriste du Travail

# **NOMBRE DE PARTICIPANTS:**

4 à 10 personnes

### **DUREE DE L'ACTION:**

1 jour

### **VALIDATION:**

Timbrer le Certificat de Formation de "Sauveteur Secouriste du Travail" délivré par la CRAM (timbre délivré par la CRAM) ou délivrance du nouveau Certificat de Formation de "Sauveteur Secouriste du Travail" de la CRAM + Attestation de formation

La périodicité des Maintiens & actualisations des compétences est fixée à 24 mois. Toutefois, il appartient à l'entreprise qui le souhaite de mettre en place une formation continue plus fréquente.

### SENSIBILISATION A LA MANIPULATION DE DEFIBRILLATEUR

### **OBJECTIFS**:

Le défibrillateur Automatisé Externe (DAE) permet de traiter efficacement et rapidement les arrêts cardiaques et de diminuer la mortalité. Cette formation a pour but de sensibiliser les participants à son utilisation.

# **PROCEDE DE FORMATION:**

- Le défibrillateur dans la chaîne de survie : principe et intérêt
- Démonstration à vitesse réelle de la réanimation cardio-pulmonaire et de la mise en place du défibrillateur semi-automatique chez l'adulte
- Démonstration commentée
- Apprentissage du geste par les participants

# **PUBLIC CONCERNE:**

**Tout Public** 

# **NOMBRE DE PARTICIPANTS:**

4 à 10 personnes

# **DUREE DE L'ACTION:**

3h30

### **VALIDATION:**

Attestation de formation

# FORMATION DES MEMBRES DE CHSCT [ÉTABLISSEMENTS DE MOINS DE 300 SALARIÉS]

### **Public**

Membres du CHSCT lors de leur premier mandat

# **Pré-requis**

Aucun.

# **Objectif**

Initier, lors de leur premier mandat, les membres du CHSCT aux méthodes et aux procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail

Permettre aux membres du CHSCT d'acquérir un savoir-faire, un savoir-rechercher, un savoir-communiquer et un savoir-motiver.

### **Validation**

Attestation de formation.

# **Programme**

Etre capable de déterminer les activités soumises à la loi relative au CHSCT

Etre capable de décrire le fonctionnement du CHSCT

Etre capable de déterminer les missions du CHSCT

Etre capable d'exercer les missions du CHSCT

Etre capable de citer l'organisation de la prévention en France, le rôle et les missions des acteurs de la prévention

Etre capable d'analyser les statistiques des accidents du travail et d'en tirer des conclusions

Etre capable d'effectuer une analyse évènementielle lors d'un accident Etre capable d'analyser les risques spécifiques de l'entreprise

### Durée

### **FORMATION DES MEMBRES DE CHSCT**

# **[ÉTABLISSEMENTS DE PLUS DE 300 SALARIÉS]**

### **Public**

Membres du CHSCT lors de leur premier mandat.

# Pré-requis

Aucun.

# **Objectif**

Initier, lors de leur premier mandat, les membres du CHSCT aux méthodes et aux procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.

Permettre aux membres du CHSCT d'acquérir un savoir-faire, un savoir - rechercher, un savoir - communiquer et un savoir - motiver

### **Validation**

Attestation de formation

### **Programme**

Etre capable de déterminer les activités soumises à la loi relative au CHSCT

Etre capable de décrire le fonctionnement du CHSCT

Etre capable de déterminer les missions du CHSCT

Etre capable de réunir les moyens pour exercer les missions du CHSCT

Etre capable d'analyser les statistiques des accidents du travail et d'en tirer des conclusions

Etre capable de citer l'organisation de la prévention en France, le rôle et les missions des acteurs de la prévention.

Etre capable d'utiliser les différentes formes de prévention

Etre capable d'effectuer une analyse évènementielle lors d'un accident

Etre capable d'analyser les risques spécifiques de l'entreprise

# Durée

# HABILITATION ELECTRIQUE PERSONNEL NON ELECTRICIEN

### **OBJECTIFS:**

Etre capable d'appliquer les prescriptions de sécurité électrique définies par la publication UTE C 18-530.

# **Public**

Personnel non électricien ayant à travailler ou à intervenir dans des locaux réservés aux électriciens ou au voisinage de pièces nues sous tension.

# Pré-requis

Personnel non électricien ayant à travailler ou à intervenir dans des locaux réservés aux électriciens ou au voisinage de pièces nues sous tension.

### **Validation**

Attestation de participation

# **Programme**

Notions élémentaires d'électricité Travailler en sécurité au voisinage d'installations électriques Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident Evaluation finale.

### Durée



Tous les ans, dans les établissements industriels, l'incendie fait beaucoup de victimes, cause plusieurs millions d'euros de dégâts matériels et a souvent pour conséguence de priver le personnel de son travail.

Aussi, la lutte contre l'incendie devrait tenir une place prépondérante dans l'ensemble des mesures propres à améliorer les conditions de sécurité des locaux de travail.

Source : <u>www.inrs.fr</u>

### Article R4227-38

- La consigne de sécurité incendie indique :
- 1° Le matériel d'extinction et de secours qui se trouve dans le local ou à ses abords ;
- 2° Les personnes chargées de mettre ce matériel en
- 3° Pour chaque local, les personnes chargées de diriger l'évacuation des travailleurs et éventuellement du public ; 4° Les mesures spécifiques liées, le cas échéant, à la
- présence de personnes handicapées ; 5° Les moyens d'alerte ;
- 6° Les personnes chargées d'aviser les sapeurspompiers dès le début d'un incendie ;
- 7° L'adresse et le numéro d'appel téléphonique du service de secours de premier appel, en caractères apparents ; 8° Le devoir, pour toute personne apercevant un début d'incendie, de donner l'alarme et de mettre en œuvre les moyens de premier secours, sans attendre l'arrivée des travailleurs spécialement désignés.

# Article R4227-39

- La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.

Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspection du EPI (équipier de première intervention)

INTITULE DE LA FORMATION : EPI (équipier de première intervention)

OBJECTIFS : les stagiaires devront être capables de mettre en œuvre les moyens de première intervention suite à un départ de feu et savoir évacuer en toute sécurité.

### PROCEDE DE FORMATION :

Partie théorique en salle :

- Les causes et effets de l'incendie, Triangle du feu,
- Les classes de feux,
- Les agents extincteurs.

- Voir et connaître les matériels incendie, Les moyens de Secours et d'évacuation, Le point de rassemblement.
- $\Box$

- Partie pratique :

  Jeux de rôles sur exercices de feux simulés (simulateurs de fumée),
- Feu d'origine électrique, Feu de poubelle,
- ā
- Feux divers.

PUBLIC CONCERNE: Tout public

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 10 maximum

DUREE DE L'ACTION: 7 H00

VALIDATION : l'animateur incendie remettra une attestation de formation et un livret incendie à chaque participant.

# **EQUIPIER DE PREMIERE INTERVENTION INCENDIE**

INTITULE DE LA FORMATION : EPI (équipier de première intervention)

**OBJECTIFS** : les stagiaires devront être capables de mettre en œuvre les moyens de première intervention suite à un départ de feu et savoir évacuer en toute sécurité.

# **PROCEDE DE FORMATION:**

### Partie théorique en salle :

□Les causes et effets de l'incendie, □Triangle du feu, □Les classes de feux, □Les agents extincteurs.

# Visite d'un endroit du site :

□Voir et connaître les matériels incendie, □Les moyens de Secours et d'évacuation, □Le point de rassemblement.

# Partie pratique :

□Jeux de rôles sur exercices de feux simulés (simulateurs de fumée),
□Feu d'origine électrique,
□Feu de poubelle,
□Feux divers.

**PUBLIC CONCERNE**: Tout public

**NOMBRE DE PARTICIPANTS**: 10 maximum

**DUREE DE L'ACTION**: 7 H00

**VALIDATION :** l'animateur incendie remettra une attestation de formation et un livret incendie à chaque participant.

Cette formation sera notifiée sur le registre de sécurité.

# **EQUIPIER SECONDE INTERVENTION (ESI)**

### **OBJECTIFS:**

Former une ou plusieurs équipes afin d'intervenir efficacement sur un incendie, de prendre le relais des équipiers de première intervention et d'utiliser le matériel dont dispose l'établissement.

### **Public:**

Le personnel souhaitant s'investir et intervenir dans la lutte contre l'incendie.

# Organisation de la formation :

Pré requis : Aucun. (Équipier de première intervention recommandé)

Durée : 7 heures.

Effectif maximum: 10 participants.

Maintien des connaissances : 3 heures par semestre.

Méthodes d'évaluation : Evaluation pratique.

Attribution finale: Attestation individuelle de formation.

### **PROGRAMME**

# Partie théorique :

La connaissance de l'établissement, de ses risques et de ses moyens de lutte contre l'incendie.

La connaissance parfaite des consignes de sécurité. Alarmes, intervention, évacuation.

La théorie du feu, comportement au feu des matériaux et éléments de construction.

Le mécanisme de la combustion, les classes de feu, les modes de propagation du feu, les fumées et leurs effets sur l'homme.

Conduite à tenir face à une personne brûlée ou intoxiquée par des fumées.

Les moyens d'extinctions, les différents types d'extincteur, RIA, principe de fonctionnement.

Evacuation ; rôle du guide file et du serre file, point de rassemblement.

### Partie pratique :

Exercice d'extinction sur feux réels avec les différents types d'extincteurs. Eau pulvérisée, poudre et CO2.

Passage en maison à fumée. Possibilité de formation au port de l'appareil respiratoire isolant. Utilisation du matériel spécifique à l'entreprise, RIA, extinction automatique.



La réglementation relative à la conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de levage mentionne une obligation de formation qui s'applique à la conduite de tous ces équipements.

Cette réglementation impose, mais seulement pour certains de ces équipements, de délivrer au conducteur une autorisation de conduite après prise en compte de trois éléments :

- un examen d'aptitude médicale,
- un contrôle des connaissances et savoir-faire pour la conduite en sécurité.
- une connaissance des lieux et des instructions à

La réussite au test d'évaluation sanctionnée par le CACES permet de satisfaire à l'obligation de contrôle des connaissances et savoir-faire.

Source: www.cramif.fr

Quelle recommandation pour quelle famille d'engins ?

Pour chacune de ces six familles d'engins, la CNAMTS a établi une recommandation qui définit les conditions d'obtention du CACES:

- R 372 m : engins de chantier ;
- R 377 m : grues à tour :
- R 383 m : grues mobiles ;
- R 386: plates-formes élévatrices mobiles de personnes ;
- R 389: chariots automoteurs de manutention à conducteur
- R 390: grues auxiliaires de chargement de véhicules.

recommandations définissent un référentiel connaissances et savoir-faire des conducteurs pour la conduite en sécurité, les contenus des tests d'évaluation tant théoriques que pratiques auxquels doivent satisfaire les candidats en vue de l'obtention du CACES, ainsi que les instructions générales d'utilisation des matériels

### SOLUTIONS FORMATIONS CACES

# ADAPTÉES À VOTRE ENTREPRISE .: Tous nos programmes sont adaptables à vos besoins

Recommandation R 389

Chariots automoteurs de manutention à conducteur porté

- 1 Transpalettes à conducteur porté et préparateurs de commandes au sol (levée inférieure à 1 m)
- 2 Chariots tracteurs Chariots à plateau porteur de capacité < 6000 kg 3 Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité 6000 kg (+ complément de formation pour les chariots embarqués)
- 4 Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité > 6000 kg (+ complément de formation pour les chariots spéciaux non listés)
- 5 Chariots élévateurs à mât rétractable (+ complément de formation pour les chariots bi- et tri directionnels, à prise latérale, à poste de conduite élevable)
- 6 Déplacement, chargement, déchargement, transfert, maintenance, essais (hors production)

### Recommandation R386 Plates formes élévatrices mobiles de personnes

- 1A La translation n'est admise qu'avec la plate-forme de travail en position de transport. Élévation verticale.
- 1B La translation n'est admise qu'avec la plate-forme de travail en position de transport. Élévation multidirectionnelle.
- 2A La translation avec la plate-forme de travail en position haute ne peut être commandée que par un organe situé sur le châssis. Élévation verticale.
- 2B La translation avec la plate-forme de travail en position haute ne peut être commandée que par un organe situé sur le châssis. Élévation multidirectionnelle.
- 3A La translation avec la plate-forme de travail en position haute ne peut être commandée que par un organe situé sur la plate-forme de travail. Élévation verticale.
- 3B La translation avec la plate-forme de travail en position haute ne peut être commandée que par un organe situé sur la plate-forme de travail. Elévation multidirectionnelle.

HERTHENA



# **CACES® Catégorie 3**

### **Public**

Personnel **expérimenté** dans la conduite des chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité inférieure ou égale à 6000 kg.

# Pré-requis

Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (médecine du travail) et de sa capacité à lire et écrire le français.

# Objectif

Etre capable de : - réaliser les opérations de stockage et de déstockage, de transfert de charges, de chargement et de déchargement de véhicules en utilisant les chariots de catégorie 3 de la Recommandation CNAMTS R. 389 - assurer la maintenance de premier niveau du matériel utilisé - rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de ces fonctions.

### **Validation**

Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) des chariots de catégorie 3 conformément à la Recommandation CNAMTS R389 si résultat positif.

# **Programme**

Les conditions à remplir pour conduire un chariot selon le Code du travail et la Recommandation CNAMTS R. 389
Les responsabilités du cariste
Les situations de danger grave et imminent
Technologie des chariots
La plaque de charge
Les opérations d'entretien maintenance de premier niveau
L'informatique embarquée
Les Equipements de Protection Individuelle
Le plan de circulation et le protocole de sécurité
La stabilité et la plaque de charge
Les consignes de conduite et de circulation
Les pictogrammes de manutention et les étiquettes de danger
Les règles de sécurité lors des opérations de manutention

### Durée

# CACES® Catégories 1, 3 et 5

### **Public**

Personnel **expérimenté** dans la conduite des transpalettes à conducteur porté, des chariots en porte à faux de capacité inférieure à 6000 kg et des chariots à mât rétractable.

# Pré-requis

Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (médecine du travail) et de sa capacité à lire et écrire le français.

# Objectif

Etre capable de : - réaliser les opérations de stockage et de déstockage, de transfert de charges, de chargement et de déchargement de véhicules en utilisant le chariots des catégories 1, 3 et 5 de la Recommandation CNAMTS R. 389 - assurer la maintenance de premier niveau du matériel utilisé - rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions.

### **Validation**

Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) des chariots de catégories 1, 3 et 5 conformément à la Recommandation CNAMTS R389 si résultat positif.

# **Programme**

Etre capable d'utiliser un chariot automoteur de manutention à conducteur porté en sécurité, en préservant le matériel et dans le respect de la réglementation en vigueur.

Etre capable de circuler et de réaliser les opérations de manutention à l'aide des chariots des catégories 1, 3 et 5.

Obtenir le CACES® chariots catégories 1-3-5 de la R. 389.

### Durée

# CACES® Catégories 1, 3 et 5

# **Public**

Toute personne débutant dans la fonction de cariste.

### Pré-requis

Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (médecine du travail) et de sa capacité à lire et écrire le français.

# **Objectif**

Etre capable de : - de réaliser les opérations de stockage et de déstockage, de transfert de charges, de chargement et de déchargement de véhicules en utilisant le chariots des catégories 1, 3 et 5 de la Recommandation CNAMTS R. 389 - d'assurer la maintenance de premier niveau du matériel utilisé - de rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions.

### **Validation**

Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) des chariots de catégories 1, 3 et 5 conformément à la Recommandation CNAMTS R 389, si résultat positif.

# **Programme**

Réglementation Technologie des chariots Prévention des risques Applications pratiques Passage du test CACES®

### Durée

# **CACES® Catégories 3 et 5**

### **Public**

Toute personne débutant dans la fonction de cariste.

### Pré-requis

Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (médecine du travail) et de sa capacité à lire et écrire le français.

# **Objectif**

Etre capable de : - réaliser les opérations de stockage et de déstockage, de transfert de charges, de chargement et de déchargement de véhicules en utilisant les chariots des catégories 3 et 5 de la Recommandation CNAMTS R. 389

- assurer la maintenance de premier niveau du matériel utilisé
- rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions.

### Validation

Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) des chariots de catégories 3 et 5 conformément à la Recommandation CNAMTS R 389, si résultat positif.

# **Programme**

Les conditions à remplir pour conduire un chariot selon le Code du travail et la Recommandation CNAMTS R. 389
Les responsabilités du cariste
Les situations de danger grave et imminent
Technologie des chariots
L'informatique embarquée
Les vérifications et entretien courant
Les Equipements de Protection Individuelle
Le plan de circulation et le protocole de sécurité
Les règles de sécurité lors des opérations de manutention
La stabilité et la plaque de charge
Les pictogrammes de manutention et les étiquettes de danger

### Durée



Une plate-forme élévatrice mobile de personnes dite "PEMP" est constituée au minimum par une plate-forme de travail, une structure extensible et un châssis.

Une plate-forme de travail dite aussi nacelle est constituée soit d'un plateau entouré d'un garde-corps soit d'une cabine qui peut être déplacée avec sa charge jusqu'à la position de travail.

Une structure extensible comporte un ou plusieurs bras articulés ou télescopiques, ou des mâts verticaux télescopiques ou une structure à ciseaux ou tout autre système articulé, monté sur un châssis porteur automoteur ou non, pour assurer le positionnement en hauteur d'une plate-forme de travail servant de poste de travail à une ou plusieurs personnes pour exécuter une tâche en hauteur.

La structure extensible est solidaire du châssis et supporte la plate-forme de travail. Elle permet de mouvoir la plateforme de travail jusqu'à la position voulue.

La structure extensible peut être une flèche ou une échelle type pompier, simple, télescopique ou articulée, ou une structure à ciseaux ou toutes combinaisons de celles-ci avec ou sans possibilité d'orientation par rapport au châssis.

Le châssis peut être remorqué, poussé, automoteur...

### SOLUTIONS FORMATIONS CACES

ADAPTÉES À VOTRE ENTREPRISE.: Tous nos programmes sont adaptables à vos besoins

### Recommandation R386 -Plates formes élévatrices mobiles de personnes

- **1A** La translation n'est admise qu'avec la plate-forme de travail en position de transport. Élévation verticale.
- **1B** La translation n'est admise qu'avec la plate-forme de travail en position de transport. Élévation multidirectionnelle.
- **2A** La translation avec la plate-forme de travail en position haute ne peut être commandée que par un organe situé sur le châssis. Élévation verticale.
- **2B** La translation avec la plate-forme de travail en position haute ne peut être commandée que par un organe situé sur le châssis. Élévation multidirectionnelle.
- **3A** La translation avec la plate-forme de travail en position haute ne peut être commandée que par un organe situé sur la plate-forme de travail. Élévation verticale.
- **3B** La translation avec la plate-forme de travail en position haute ne peut être commandée que par un organe situé sur la plate-forme de travail. Elévation multidirectionnelle.







Certificat n° 6 018 945 - 18

# Formation & TESTS CACES® PEMP 3B (21 h)

# Recommandation R.386 de la C.N.A.M.

# (Conduite des Plateformes Elévatrices Mobiles de Personne)

# **Objectifs:**

- Sensibiliser les salariés de l'entreprise à la prévention du risque professionnel, X
- Assurer la maintenance de premier niveau du matériel utilisé, X
- Circuler et réaliser les opérations d'élévation du personnel avec une plateforme X élévatrice mobile de personne
- X Préparation au passage du test théorique CACES®.
- Préparation au passage du ou des tests pratique CACES®. X

# **Participants:**

Formation destinée aux personnes qui utilisent une Plate-forme Elévatrice Mobile de Personne

# Pré requis :

- Etre âgé de 18 ans
- Etre apte physiquement
- Avoir une petite expérience à la conduite

### **VALIDATION**

Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) des PEMP 3B conformément à la Recommandation CNAMTS R386 si résultat positif.

# Durée:

- 2 journées de formation
- 1 journée de tests CACES

(Total de 21 heures)

### PROGRAMME DE FORMATION

# Itinéraire pédagogique :

# FORMATION THEORIQUE (7h)

# Sécurité et Responsabilité

- La notion de Sécurité dans le cadre de l'utilisation d'une PEMP
- Obligations du constructeur, du loueur et du chef d'entreprise
- Ce qui incombe au conducteur/opérateur en matière de sécurité
- Ce qu'être responsable signifie
- Les grands principes de la conduite en sécurité

# **Technologie et Sécurité**

- Principales caractéristiques d'une PEMP
- Classification des PEMP : types 1, 2, 3 et groupes A et B
- Les éléments constitutifs d'une PEMP
- Le poste de commande, de sauvetage, de dépannage
- Les dispositifs de sécurité d'une Pemp
- La plaque de charge

# Vérification, entretien d'usage et sécurité

- Les vérifications : avant la mise et remise en service; périodiques (V.P.R. / V.G.P.)
- Les vérifications en début de poste
- L'entretien du matériel
- Le carnet de bord

# Règles d'utilisation et sécurité

- Le rôle des intervenants : conducteurs, opérateurs et surveillants
- L'examen d'adéquation.
- Le balisage et la signalisation
- L'analyse des risques et les règles d'utilisation appropriées
- Les gestes de commandement
- Les Equipements de Protection Individuels : E.P.I...
- La fin de poste.
- Connaître les vérifications et les opérations de maintenance de son ressort.

# FORMATION PRATIQUE + TESTS CACES® PEMP (14h)

# **Adéquation**

Vérifier l'adéquation de la PEMP à l'opération d'élévation envisagée

### Vérification

- Effectuer les vérifications et opérations nécessaires avant la prise de poste et en fin de Poste

### Conduite, circulation, manœuvres

- Balisage et signalisation
- Circuler en marche avant et marche arrière- position haute- en virage, slalom
- Longer une surface verticale
- Passer sous et au-dessus un obstacle sur une certaine longueur
- Positionner la nacelle (panier) dans un espace restreint
- Repérer les anomalies et les difficultés rencontrées afin de les signaler à sa hiérarchie,
- Gestes commandement effectifs sur le terrain
- Manœuvres de secours

### Maintenance

Effectuer les opérations de maintenance de son ressort

### **MODALITES**

Chaque stagiaire doit être pourvu des E.P.I., faute de quoi il ne pourra réaliser les exercices pratiques et les tests CACES.

Les E.P.I. suivant sont nécessaires : chaussures de sécurité, harnais, longe, casque, gants de cuir (ou suffisamment épais)

### **DISPOSITION PARTICULIERES**

L'entreprise mettra à disposition de l'animateur pour la partie pratique :

un espace d'évolution adapté clos de toute circulation de véhicules ou de piétons (employés, ...), les consignes de sécurité de l'entreprise. Attention, prévoir talkie walkie pour les tests.

Avant l'utilisation de la PEMP, seront présentés à l'animateur : le dernier **rapport de Vérification périodique** (IMPERATIF), le carnet de maintenance, la notice d'utilisation

# **TESTS CACES® PEMP 3B (7h)**

# **Adéquation**

Vérifier l'adéquation de la PEMP 3B à l'opération d'élévation envisagée

### Vérification

Effectuer les vérifications et opérations nécessaires avant la prise de poste et en fin de Poste

### Conduite, circulation, manœuvres

- Balisage et signalisation
- ☑ Circuler en marche avant et marche arrière- position haute- en virage, slalom
- Passer sous et au-dessus un obstacle sur une certaine longueur
- ☑ Positionner la nacelle (panier) dans un espace restreint
- Repérer les anomalies et les difficultés rencontrées afin de les signaler à sa hiérarchie,
- □ Gestes commandement effectifs sur le terrain
- Manœuvres de secours

### **Maintenance**

Effectuer les opérations de maintenance de son ressort

### **MODALITES**

Chaque stagiaire doit être pourvu des E.P.I., faute de quoi il ne pourra réaliser les exercices pratiques et les tests CACES. Les E.P.I. suivant sont nécessaires : chaussures de sécurité, harnais, longe, casque, gants de cuir (ou suffisamment épais)

### **DISPOSITION PARTICULIERES**

L'entreprise mettra à disposition de l'animateur pour la partie pratique :

Un espace d'évolution adapté clos de toute circulation de véhicules ou de piétons (Employés, ...), les consignes de sécurité de l'entreprise.

Avant l'utilisation de la PEMP, seront présentés à l'animateur : le dernier **rapport de vérification périodique** (IMPERATIF), le carnet de maintenance, la notice d'utilisation.

# **VALIDATION**

Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) des PEMP 3B conformément à la Recommandation CNAMTS R386 si résultat positif.

### **DUREE**

7 heures

# Perfectionnement à la conduite des PEMP - Cat 3A ou 3B - validation Caces®

### **Public**

Expérience de l'utilisation des P.E.M.P. de catégorie 3A ou 3B.

### Pré-requis

Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (médecine du travail) et de sa capacité à lire et à écrire le français

# **MODALITES**

Chaque stagiaire doit être pourvu des E.P.I., faute de quoi il ne pourra réaliser les exercices pratiques et les tests CACES. Les E.P.I. suivant sont nécessaires : chaussures de sécurité, harnais, longe, casque, gants de cuir (ou suffisamment épais)

# **DISPOSITION PARTICULIERES**

L'entreprise mettra à disposition de l'animateur pour la partie pratique :

Un espace d'évolution adapté clos de toute circulation de véhicules ou de piétons (Employés, ...), les consignes de sécurité de l'entreprise.

Avant l'utilisation de la PEMP, seront présentés à l'animateur : le dernier rapport de vérification périodique (IMPERATIF), le carnet de maintenance, la notice d'utilisation.

# **Objectif**

Etre capable:

- d'accéder à des emplacements et évoluer en hauteur en sécurité en utilisant une PEMP de catégorie 3A ou 3B ;
- d'assurer la maintenance de premier niveau de la PEMP utilisée
- de rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions.

### **Validation**

CACES® PEMP de catégorie 3A ou 3B conforme à la Recommandation CNAMT R 386.

# **Programme**

Application des règles d'utilisation en sécurité des PEMP

La législation et la profession

La sécurité

Technologie des PEMP

Perfectionnement des techniques d'utilisation des PEMP de type 3A ou 3B en sécurité Prise de poste

Balisage de la zone d'évolution

Déplacement de la plate-forme de travail dans l'espace

Circulation de la plate-forme en élévation

Manœuvres de secours

Opérations de fin de poste

Evaluation théorique et pratique - CACES PEMP de type 3A ou 3B

# Durée

# Perfectionnement à la conduite des PEMP - Cat 1A ou 1B - validation Caces®

#### **Public**

Toute personne ayant l'expérience de l'utilisation des P.E.M.P. de catégorie 1A ou 1B.

# Pré-requis

Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (médecine du travail) et de sa capacité à lire et à écrire le français.

# **MODALITES**

Chaque stagiaire doit être pourvu des E.P.I., faute de quoi il ne pourra réaliser les exercices pratiques et les tests CACES. Les E.P.I. suivant sont nécessaires : chaussures de sécurité, harnais, longe, casque, gants de cuir (ou suffisamment épais)

### **DISPOSITION PARTICULIERES**

L'entreprise mettra à disposition de l'animateur pour la partie pratique :

Un espace d'évolution adapté clos de toute circulation de véhicules ou de piétons (Employés, ...), les consignes de sécurité de l'entreprise.

Avant l'utilisation de la PEMP, seront présentés à l'animateur : le dernier rapport de vérification périodique (IMPERATIF), le carnet de maintenance, la notice d'utilisation.

### Objectif

Etre capable : - d'accéder à des emplacements et évoluer en hauteur en sécurité en utilisant une PEMP de catégorie 1A ou 1B - d'assurer la maintenance de premier niveau de la PEMP utilisée - de rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions.

### **Validation**

CACES® PEMP de catégorie 1A ou 1B conforme à la Recommandation CNAMTS R. 386.

### **Programme**

Application des règles d'utilisation en sécurité des P.E.M.P.

La législation et la profession

La sécurité

Technologie des PEMP

Perfectionnement des techniques de conduite des P.E.M.P. de type 1

Prise de poste - Mise en station de la PEMP

Balisage de la zone d'évolution

Déplacement de la plate-forme de travail dans l'espace

Manœuvres de secours

Opérations de fin de poste

Evaluations théoriques et pratiques

Passage test CACES.

### Durée



HERTHENA - 64, rue du Général Leclerc - 77120 COULOMMIERS – Téléphone : 09.83.20.11.94 - Télécopie : 09.81.70.46.77 • contact@herthena.fr . www.herthena.fr - RCS MEAUX 504 771 486 – N° d'existence : 11.77.04643.77